

# PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du **- 7 OCT. 2022** a été prescrite une enquête publique préalable au classement de la ville d'Orange au titre des sites patrimoniaux remarquables.

Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public à l'élaboration d'une décision publique ayant une incidence sur l'environnement.

La législation sur les sites patrimoniaux remarquables a pour but de protéger, de conserver et de mettre en valeur le patrimoine d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager de nos territoires.

Cette enquête publique se déroulera pendant 32,5 jours consécutifs, **du lundi 7 novembre 2022 à 9 heures au vendredi 9 décembre 2022 à 12 heures inclus à l'hôtel de Communauté - Service urbanisme - salle de réunion - 2ème étage - 307 avenue de l'Arc-de-Triomphe - 84100 ORANGE.**

Des informations peuvent être demandées auprès du pétitionnaire : direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur), sis 23 boulevard du Roi René, 13617 Aix-en-Provence cedex 1, ou bien en écrivant aux adresses courriels suivantes : francois.gondran@culture.gouv.fr (Ministère de la Culture - direction régionale des affaires culturelles) ou laurence.damidaux@culture.gouv.fr (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Vaucluse).

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande, et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières 84905 AVIGNON cedex 9 - Tel : 04 88 17 82 24

Monsieur Alain FAUQUEUR, expert économiste de l'ONU et de l'Union Européenne, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à l'hôtel de Communauté - Service urbanisme - salle de réunion - 2ème étage - 307 avenue de l'Arc-de-Triomphe - 84100 ORANGE, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h . ),

Le dossier sera en outre consultable

- sur un poste informatique mis à la disposition du public en accès gratuit en mairie d'Orange -
- sur le site internet des services de l'État en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) - rubrique publications)
- sur le site internet de la commune d'Orange ([www.ville-orange.fr](http://www.ville-orange.fr))

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit sur le registre ouvert à cet effet à l'hôtel de Communauté – Service urbanisme - salle de réunion – 2ème étage – 307 avenue de l'Arc-de-Triomphe – 84100 ORANGE ou les adresser par voie postale au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête à cette même adresse.

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : [pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr) en précisant bien l'objet de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur (écrites et orales) seront consultables à l'hôtel de Communauté - Service urbanisme - salle de réunion – 2ème étage – 307 avenue de l'Arc-de-Triomphe – 84100 ORANGE, siège de l'enquête.

Elles sont communicables pendant toute la durée de l'enquête aux frais de la personne qui en fait la demande.

Seules les observations parvenues pendant le délai d'enquête seront prises en considération.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, à l'hôtel de Communauté - Service urbanisme - salle de réunion – 2ème étage – 307 avenue de l'Arc-de-Triomphe – 84100 ORANGE comme suit :

- le lundi 7 novembre 2022 de 9h à 12h
- le mercredi 23 novembre 2022 de 14h à 17h
- le vendredi 9 décembre 2022 de 9h à 12h

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pourront être consultées, pendant un délai d'un an en mairie d'Orange, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légimité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'État en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)).

Sous réserve des résultats de l'enquête, le ministre de la Culture pourra prendre l'arrêté portant classement de la ville d'Orange au titre des sites patrimoniaux remarquables.

Fait à Carpentras  
Pour la Préfète et par délégation  
le Sous-Préfet de Carpentras

Bernard ROUDIL